Bulletin Focus



VALEURS MOBILIÈRES

VOLUME 34 I NUMÉRO 1 I HIVER 2023

Que peut-on espérer de 2023?



DAVID LEMIEUXVice-président et directeur général,
Valeurs mobilières Desjardins

Comment assurer la croissance et la pérennité de notre patrimoine? Devrait-on revoir nos plans? Ressentir une certaine inquiétude face à la morosité économique actuelle est légitime.

Il faut avouer que la dernière année a été mouvementée! Sur fond de crise sanitaire inachevée et de bouleversements climatiques, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a marqué les esprits. Puis l'inflation a entraîné des hausses de taux et perturbé les marchés.

Même si la volatilité est indissociable de l'investissement, maintenir de bons comportements d'investisseur devient difficile. Grâce à son expertise en placement, votre gestionnaire de patrimoine peut répondre à toutes vos questions. Tout en préservant une saine diversification, il saura vous guider dans les choix à faire pour affronter les soubresauts boursiers.

Son rôle consiste également à couvrir tous les angles avec une offre globale, taillée sur mesure et intégrée, qui s'appuie sur une approche collaborative regroupant diverses expertises en gestion de patrimoine. Ce savoir-faire vous permet entre autres d'avoir un plan financier, un plan de retraite, une planification successorale ou encore une révision de vos documents légaux. Il vous est aussi possible d'obtenir des conseils fiscaux personnalisés, de planifier le transfert de votre entreprise ou d'accéder à du financement et des solutions bancaires adaptés à votre style de vie.

En ce début d'année, je vous invite à réfléchir aux projets que vous voulez réaliser et à en discuter avec votre gestionnaire. Tout sera mis en œuvre afin d'assurer une prise en charge complète de vos besoins à chaque étape de votre vie.

C'est d'une seule voix que toute l'équipe de Valeurs mobilières Desjardins vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2023! Nous souhaitons ardemment que ce nouveau chapitre vous apporte santé, prospérité et sérénité.



Un atout précieux

L'offre en gestion de patrimoine repose avant tout sur un plan financier, élaboré selon les objectifs que vous voulez atteindre. Intégrant des stratégies cohérentes et réalistes, celui-ci respecte vos priorités de vie et vos valeurs. Évidemment, ce plan reste dynamique afin de refléter les changements qui se produisent au cours de votre vie. Il devient ainsi un atout précieux pour suivre de près l'évolution de votre patrimoine et prendre la bonne décision au bon moment

Quand on a tout investi dans son entreprise



PHILIPPE GUÉRIN
Directeur,
Service de planification financière

Mise en contexte

Luc a 55 ans. Il est à la tête d'une PME et a consacré tout son temps à bâtir et faire croître son entreprise. Il souhaite réduire ses heures de travail dans cinq ans et vendre son entreprise à 65 ans. Comment peut-il préparer sa retraite?

Autres informations

- · Luc vit en union de fait.
- Son entreprise est évaluée à 2600000\$.
- Les surplus ont toujours été réinvestis pour assurer la croissance.
- Il a 500 000 \$ dans son REER et des droits de cotisation de 286 000 \$.
- Il n'a ni CELI, ni dette personnelle.
- Il ne prévoit pas vendre sa maison pour sa retraite.

Mes conseils

Il est totalement légitime que Luc ait investi son énergie dans son entreprise plutôt que dans la planification de sa retraite. La non-rentabilité d'une entreprise peut compliquer l'atteinte de ses objectifs de retraite. Cependant, il n'est pas trop tard pour faire l'exercice, simultanément avec sa conjointe.

Luc doit d'abord définir ses objectifs. Quel rythme de vie souhaite-t-il mener? Ralentir à 60 ans est une excellente idée, puisque la transition du boulot vers la retraite sera ainsi facilitée.

Étape n° 1: Dresser un bilan détaillé

La retraite de Luc reposera principalement sur la vente de son entreprise, ce qui fait que son risque n'est pas assez diversifié. En effet, son entreprise sera-t-elle en santé dans 5 ou 10 ans? Par conséquent, Luc devrait diminuer la part que représente la vente de celle-ci dans le succès de sa retraite.

Étape n° 2: Établir une projection de l'épargne et des actifs jusqu'à la retraite

La stratégie de placement pour l'épargne sera liée au profil d'investisseur de Luc. Les options suivantes seront à évaluer:

- REER: Considérant son salaire, le remboursement d'impôt serait intéressant. À 65 ans, il pourra convertir le REER en FERR et fractionner jusqu'à 50 % du retrait imposable avec sa conjointe.
- REER de conjoint: Luc étant en union de fait et n'ayant pas assuré sa retraite, le choix de cette solution nécessite une analyse de la situation du couple.
- CELI: Ce compte conviendrait parfaitement pour investir le remboursement d'impôt provenant de la cotisation REER jusqu'à la vente de l'entreprise.
- Société de gestion : Pour savoir si cette option est avantageuse, il faut déterminer les surplus que l'entreprise peut investir annuellement.
- Régime de retraite individuel (RRI): Une analyse avec un actuaire sera requise avant d'aller de l'avant.

Étape n° 3: Vendre l'entreprise

Luc doit s'informer, car les répercussions diffèrent selon qu'il projette de vendre les actions de l'entreprise ou ses actifs. La planification d'un transfert d'entreprise étant un long processus, il devrait s'y atteler dès aujourd'hui.

À la lumière des réponses et projections obtenues, Luc devrait pouvoir évaluer si sa retraite est sur la bonne voie. Avec l'aide de son gestionnaire de patrimoine, il établira sa stratégie et s'assurera de la maintenir, bon an mal an.

Luc devrait diminuer la part que représente la vente de l'entreprise dans le succès de sa retraite.



Trois questions sur... la diversification



MICHEL DOUCET Vice-président, stratège d'investissement et gestionnaire de portefeuille

Michel Doucet nous rappelle pourquoi cette notion de base prend tout son sens dans les périodes de fluctuations boursières.

1. Pourquoi est-il si important de diversifier son portefeuille?

Une saine diversification du portefeuille vise à minimiser les risques associés à la volatilité des marchés. Actions, obligations, grandes entreprises, PME, secteurs d'activité, zones géographiques... vous connaissez l'expression: on ne met pas tous ses œufs dans le même panier. En bref, diversifier fait en sorte que le risque global du portefeuille est moindre que le risque de chacune de ses composantes.

2. Actuellement, la diversification joue-t-elle pleinement son rôle?

Le marché obligataire tient habituellement le rôle de « soupape de sécurité », puisqu'il fluctue normalement de manière moins marquée que celui des actions, et pas de façon simultanée. Pendant les épisodes de correction boursière, la hausse du marché obligataire vient donc généralement compenser une partie de la dépréciation des actions.

Sauf que, dans le contexte actuel, nous combattons un niveau d'inflation très élevé. Les marchés boursiers et obligataires sont en ce moment à la baisse, en même temps. Cette situation exceptionnelle s'est produite à trois reprises seulement depuis 1926 sur un total de 27 corrections boursières. C'est donc dire que la recette de diversification a fonctionné à travers le temps et qu'elle est toujours d'actualité, car il y aura éventuellement un rebond qu'il pourrait être coûteux de manquer.

3. Dans l'attente, faut-il revoir la répartition de son portefeuille?

C'est selon moi un bon moment pour vous asseoir avec votre conseiller et revoir votre planification financière. Il est là pour vous accompagner, vous aider à gérer vos émotions et garder le cap sur votre stratégie. Une planification financière est vivante; elle évolue avec vous. Compte tenu de la situation, devez-vous faire des ajustements? Votre scénario est-il toujours réaliste? Vos cibles ont-elles été atteintes?

Quel type d'investisseur êtes-vous? Quel est votre niveau de tolérance au risque? Souvent, ce n'est pas parce que la valeur du portefeuille a baissé que l'équation ne fonctionne plus. De plus, dans l'environnement actuel de taux élevés, vous pourriez peut-être même évaluer la possibilité de réduire les risques pour atteindre vos objectifs.

Ce n'est pas parce que la valeur du portefeuille a baissé que l'équation ne fonctionne plus.

En revanche, la règle d'or est d'éviter de laisser les émotions prendre le dessus. Il faut rester calme et se garder de faire des changements qui pourraient avoir une incidence négative à long terme sur le portefeuille, comme vendre à perte des titres d'une excellente société.

Rappelons enfin que les gestionnaires de portefeuille rééquilibrent constamment les portefeuilles pour tirer avantage du contexte. Les cycles baissiers font partie de l'investissement, tout comme les expansions économiques. Même si personne n'apprécie cette situation, il faut apprivoiser l'idée et se rappeler que volatilité et bonnes occasions vont de pair.



Trois trucs de pro pour doper votre REER



VINCENT SIGOUIN-MARQUIS Conseiller principal en fiscalité

Vous pensiez tout savoir sur le REER?

Amour et REER font bon ménage

S'il existe une importante différence de revenu entre votre conjoint et vous, celui qui perçoit le salaire le plus élevé peut verser des cotisations dans un REER de conjoint, enregistré au nom de sa tendre moitié. L'objectif? Réduire l'impôt personnel du cotisant et minimiser la facture fiscale du couple au moment de la retraite. Si chacun décaisse 60 000 \$ de REER par an, les impôts à payer seront moins élevés qu'avec des retraits respectifs de 90 000 \$ et 30 000 \$.

Un divorce entraînerait un partage à parts égales. En cas de séparation de conjoints de fait, le titulaire du REER de conjoint en demeurerait propriétaire, sauf dispositions contraires dans un contrat de vie commune.

Vos cotisations sont comme le bon vin

Oui, vous pouvez les laisser mûrir et se bonifier! Leur déduction peut être reportée indéfiniment – et même après la fermeture du REER – afin d'en maximiser les effets. Cette stratégie est particulièrement intéressante lorsqu'un important gain en capital ou une forte augmentation de salaire est probable. Vous pourriez ainsi cotiser à votre REER l'année X, mais appliquer la déduction à l'année X + 1 ou plus tard, alors que votre revenu imposable aura fait un bond.

Exemple de déduction d'une cotisation REER de 5 000 \$:

Année de déduction de la cotisation	Revenu imposable	Taux marginal d'imposition (TMI)	Économie d'impôt
2022	80 000 \$	37,12 %	1 856 \$
2023	230 000 \$	53,31 %	2 666 \$

Il y a dernière cotisation... et dernière cotisation

L'ultime cotisation à votre REER doit être versée au plus tard le 31 décembre de l'année de vos 71 ans, mais vous pourriez vous en offrir une de plus pour vos 72 ans!

Si vous avez utilisé tous vos droits de cotisation, mais avez gagné des revenus l'année de vos 71 ans (ex.: revenus d'emploi ou locatifs), vous aurez généré de nouveaux droits pour l'année suivante. L'une des façons de profiter de ces droits est de verser une cotisation excédentaire en décembre. Vous paierez alors une pénalité pour ce mois seulement, car dès le 1er janvier, la cotisation ne sera plus excédentaire.

Exemple: Si vous avez 71 ans en 2022 et un revenu locatif net annuel de 30 000 \$, vous générez 5 400 \$ de droits de cotisation pour 2023. Le fait de cotiser cette somme en décembre 2022 entraîne une pénalité de 34 \$. Cependant, l'économie d'impôt liée à la déduction atteint 1998 \$, en supposant un TMI de 37 %.

Nos exemples sont simplifiés pour les besoins de la démonstration. De plus, bien d'autres stratégies peuvent être explorées avec votre conseiller. Contactez-le pour en discuter!



Siège social 1170, rue Peel, bureau 300 Montréal (Québec) H3B 0A9



Mise en garde: Ce document s'appuie sur des informations publiques obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins, et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux sont donnés à titre indicatif seulement, car ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marché. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins ne constituent aucunement une prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et prévisions figurant dans le présent document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins.

Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières est un nom commercial utilisé par Valeurs mobilières Desjardins inc. Valeurs mobilières Desjardins inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).